

L'asthme au travail



suvapro

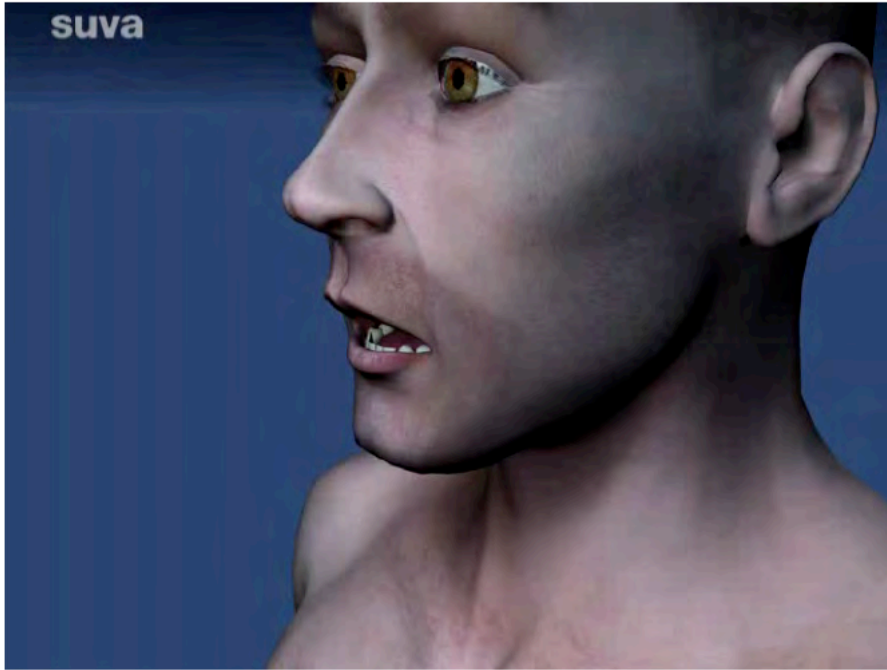
Sicher arbeiten

Dr David Miedinger, PD
Division médecine du travail
Bienne, 7 novembre 2013

Plan de la présentation

- Qu'est-ce que l'asthme ?
- Quelles formes d'asthme lié au travail peut-on distinguer ?
- Quels sont les postes de travail où l'asthme joue un rôle ?
- Quelles peuvent être les conséquences d'un asthme professionnel ?
- Prévention primaire, secondaire et tertiaire de l'A. bronchique

Qu'est-ce que l'asthme ?



CD-ROM «Maladies respiratoires liées au travail», Suva 2011

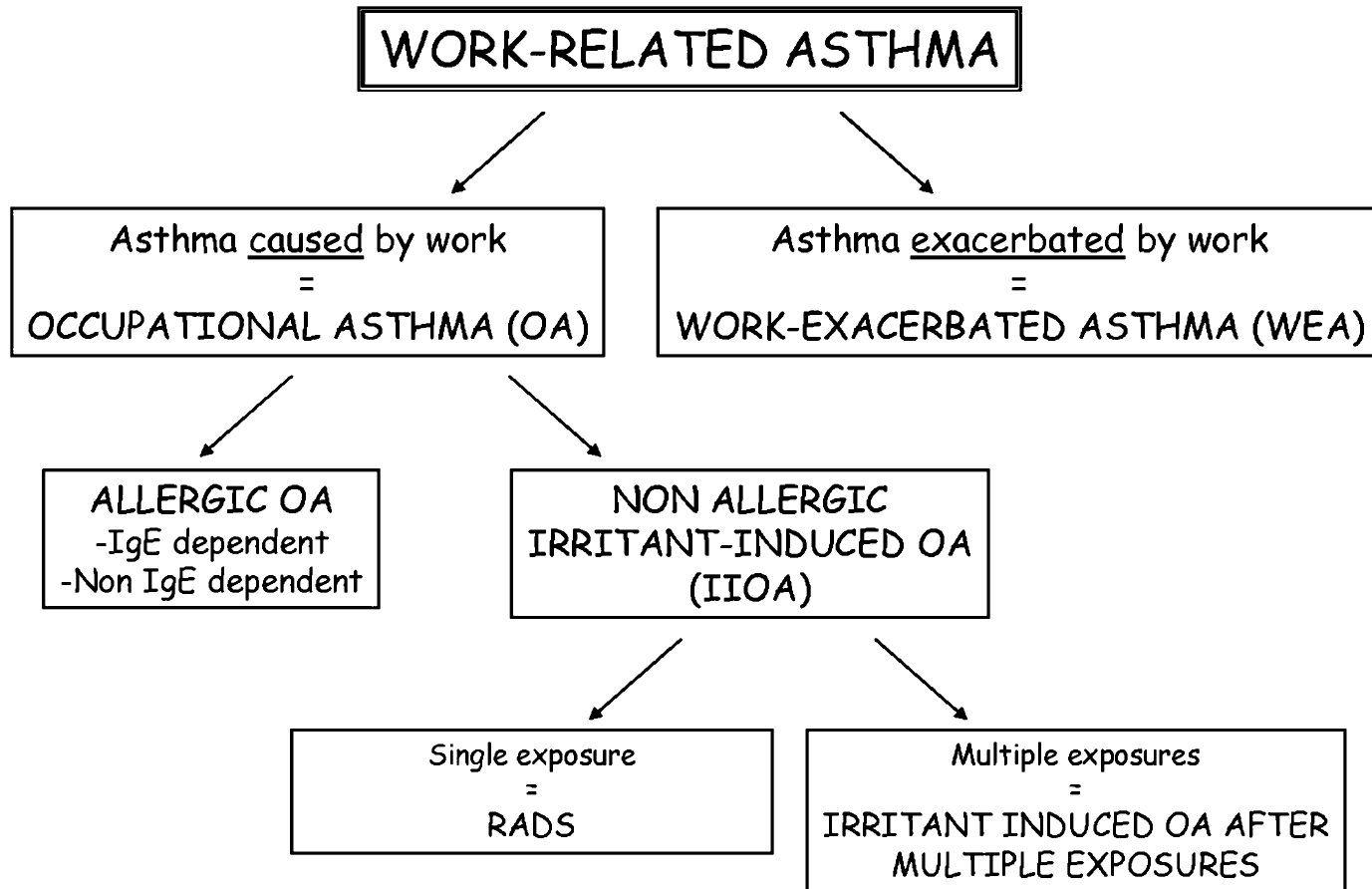
Maladie inflammatoire chronique des voies aériennes

Symptômes:

- Détresse respiratoire
- Respiration sifflante
- Toux
- Sécrétion de mucosités

Prévalence dans la population suisse: env. 10 %.

Quelles formes d'asthme lié au travail peut-on distinguer ?

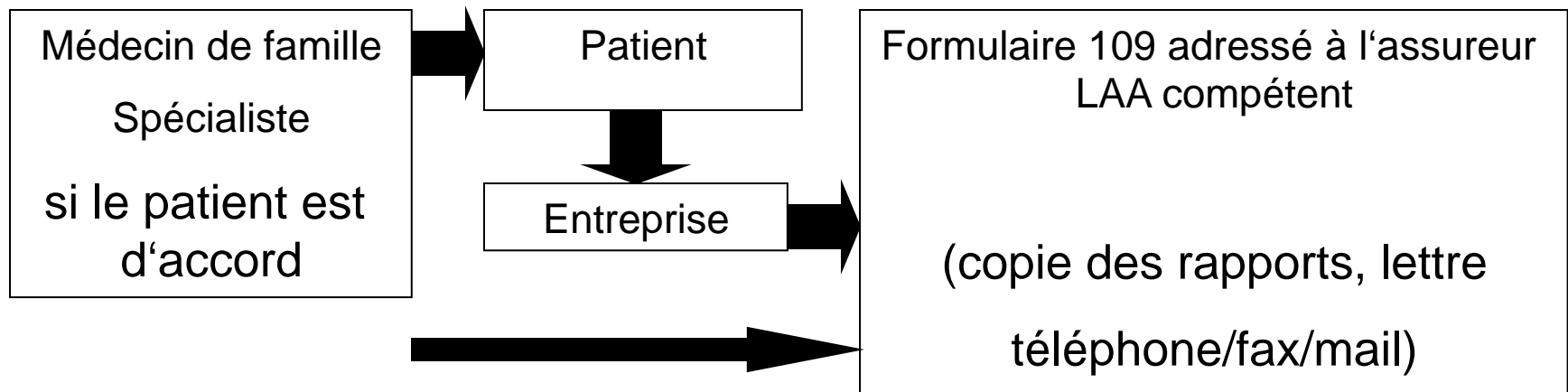


Quels sont les postes de travail où l'asthme joue un rôle ?

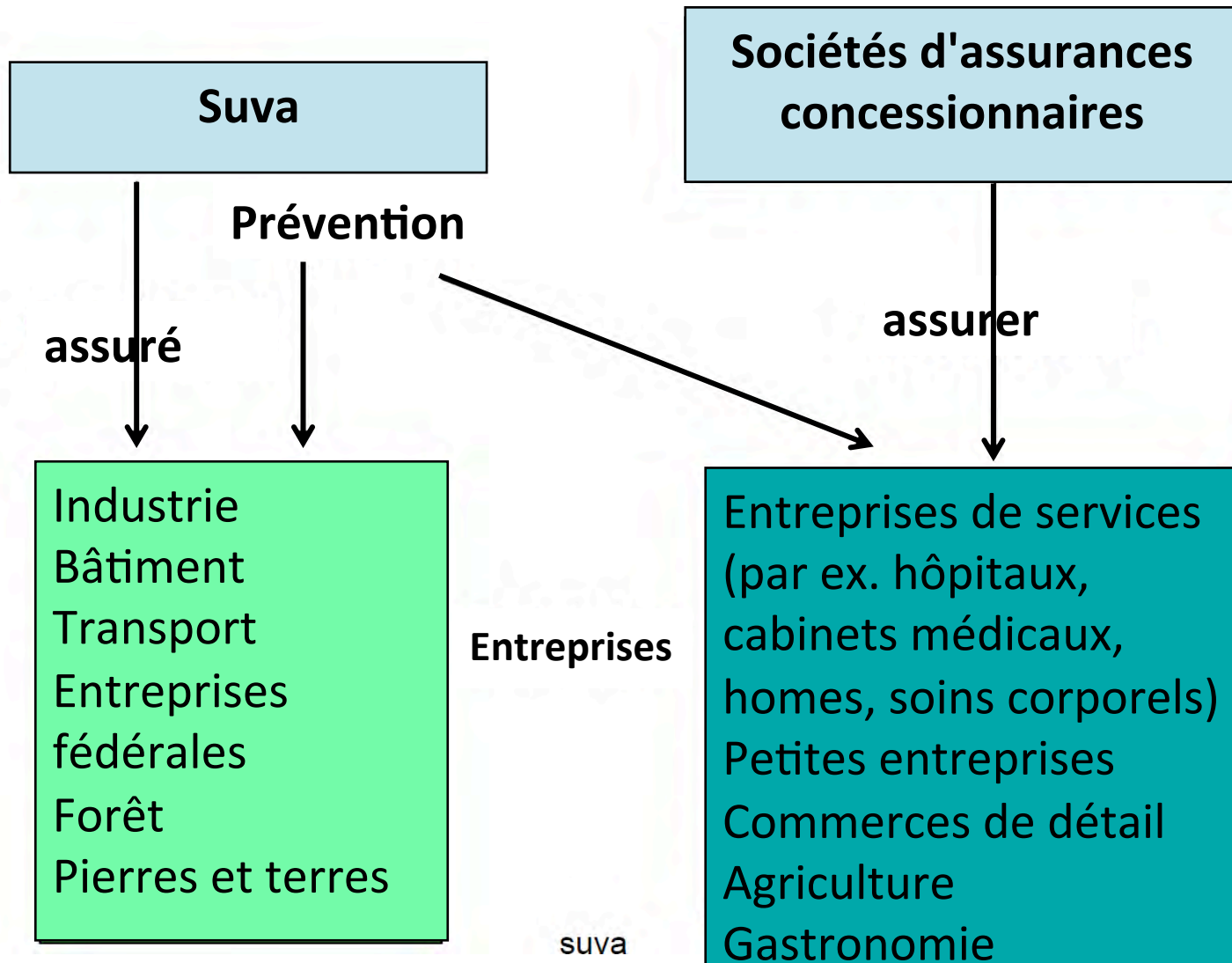


Et bien d'autres encore....

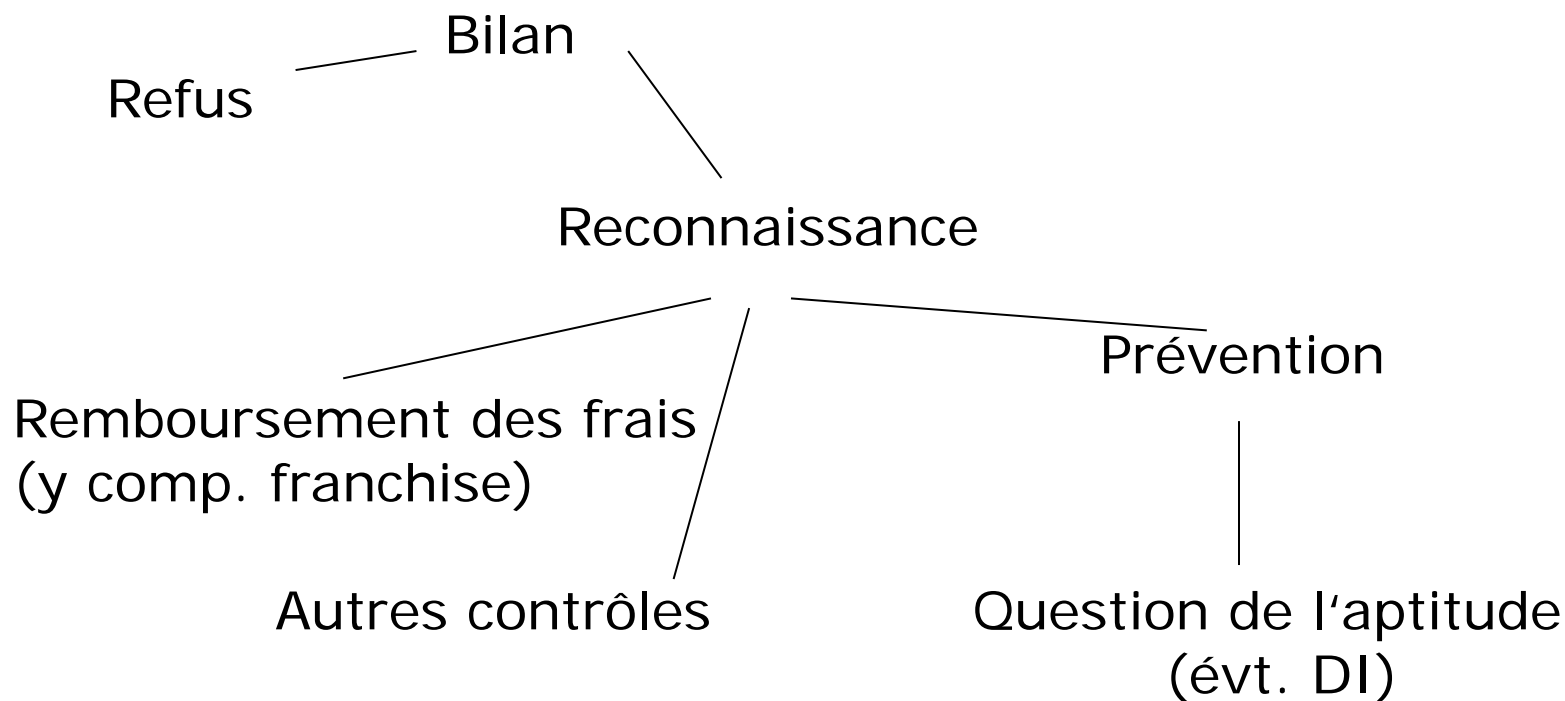
Déclaration d'une maladie professionnelle présumée



Assurance-accidents - système dual



Rôle de l'assurance-accidents en cas de suspicion de maladie professionnelle



Pose du diagnostic et identification de l'allergène déclenchant à l'aide d'un test de provocation bronchique spécifique



Dans un laboratoire d'explorations fonctionnelles respiratoires



Au poste de travail

Quelles peuvent être les conséquences d'un asthme professionnel ?

Conséquences pour la santé

- Symptômes persistants et hyperréactivité bronchique
- Comorbidité touchant la peau, les yeux, les voies respiratoires supérieures et le psychisme
- Besoin de prendre régulièrement des médicaments
- Fréquentes consultations médicales, séjours hospitaliers,
- Décès (très rarement)

Conséquences socio-économiques

- Interruption de carrière
- Perte de revenus
- Perte d'emploi

- Perte de productivité (présentéisme)
- Absence du lieu de travail (absentéisme)

Conséquences de l'asthme professionnel (exemple: asthme aux isocyanates en CH)

Après une durée d'observation moyenne de 12,1 ans
(35 patients):

- | | |
|--------------------------------------|------|
| - Symptômes des voies aériennes sup. | 26 % |
| - Symptômes asthmatiques | 57 % |
| - Médicaments antiasthmatiques | 56 % |
| - Sans travail | 37 % |

Coûts directs de l'asthme professionnel (exemple: asthme aux isocyanates en CH)

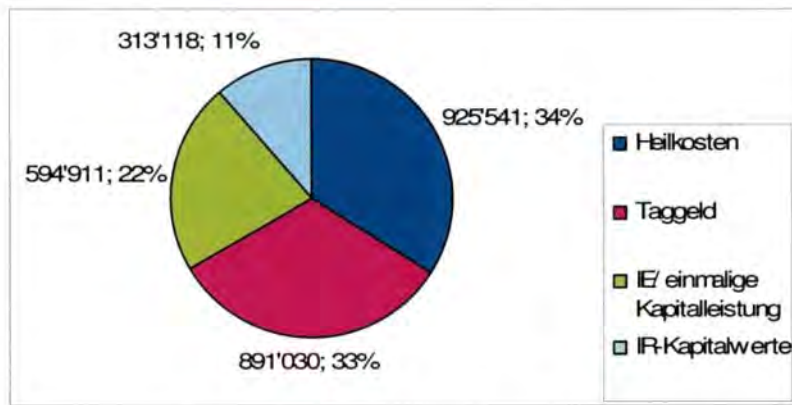


Abbildung 37: Leistungen der Suva in CHF (TK1, n=35)

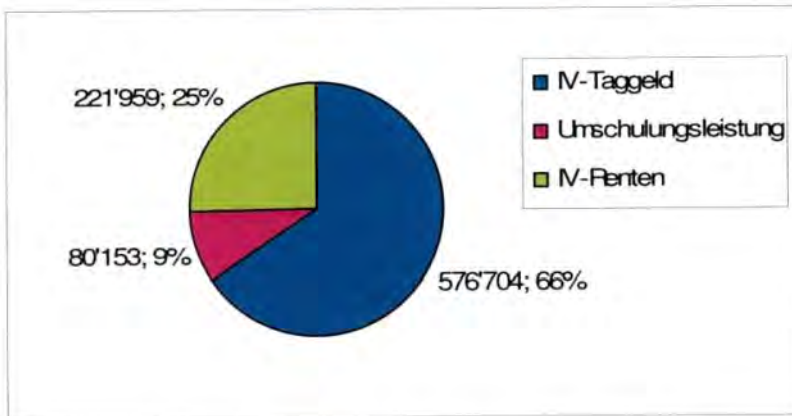


Abbildung 38: Leistungen der IV in CHF (TK1, n=9)

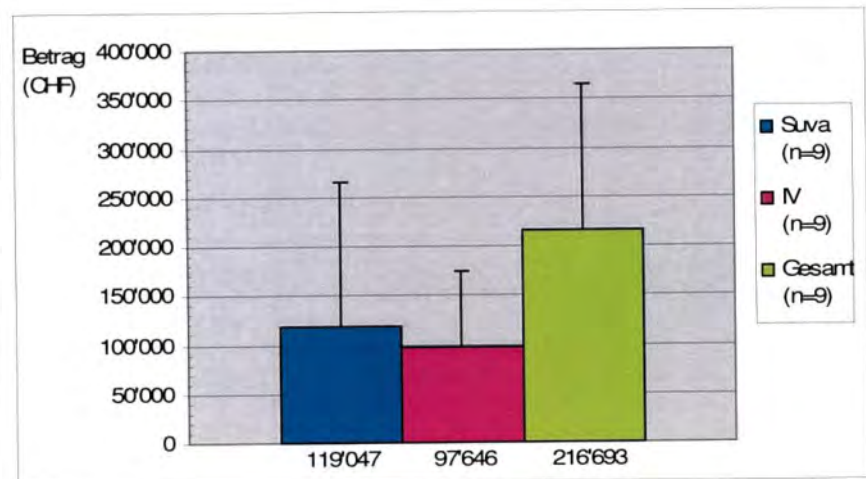


Abbildung 41: Übersicht über die mittleren Versicherungsleistungen (TK1, n=9)

Pronostic de l'asthme professionnel

Asthme professionnel classique avec sensibilisation à une substance professionnelle -> pronostic défavorable si:

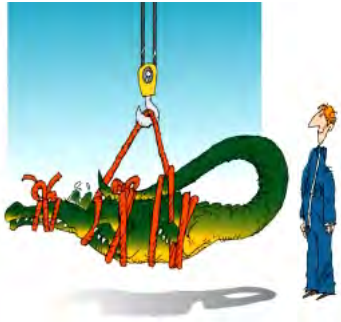
- Symptômes asthmatiques durant depuis longtemps au poste de travail
- Âge avancé
- Limitation des fonctions respiratoires au moment du diagnostic

En l'absence totale d'exposition, une guérison ou une nette amélioration de la maladie ne s'observent que dans 1/3 des cas.

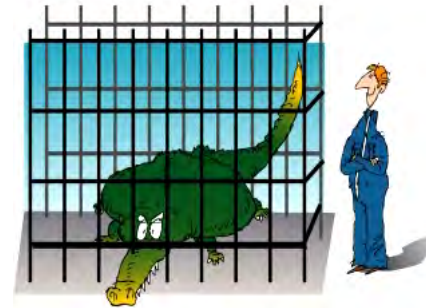
La poursuite de l'exposition aggrave la maladie et peut (rarement) être fatale.

Prévention primaire

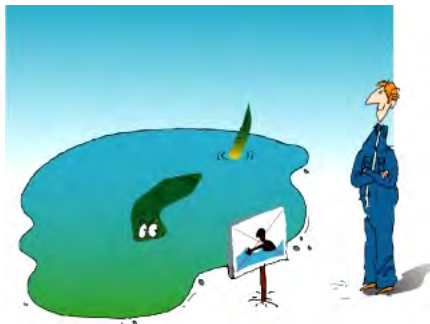
Vise au maintien de la santé et à la prévention des maladies.



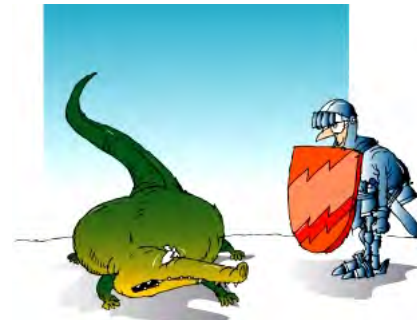
Substitution/
élimination



Mesures
techniques



Mesures
organisationnelles



Mesures
individuelles

Prévention secondaire

Dépister précocement ou empêcher la maladie d'évoluer.

Abteilung Arbeitsmedizin

Suva
Fluhmattstrasse 1
Postfach 4358
6002 Luzern

Telefon 041 419 51 11
Telefax 041 419 59 51
Postkonto 60-700-6
www.suva.ch

suva

ZW

Leer lassen/Laisser en blanc

**Suva
Bereich Medizinische Prophylaxe
Postfach 4358
6002 Luzern**

**Arbeitsmedizinische Vorsorgeuntersuchung
für Arbeitnehmer
Lungenreizstoffe**

**Examen préventif dans le domaine de
la médecine du travail pour salariés
irritants respiratoires**

① Vom Arbeitgeber aus
zu übermitteln

Firmenbezeichnung
Raison sociale

Plus un asthme bronchique est dépisté précocement, plus la maladie a des chances d'évoluer favorablement !

«Une appli pour l'asthme»

→ www.suva.ch/radar www.suva.ch/podcast-benefit-f

Les tendancionalistes de la Suva en sont convaincus: les applis seront de plus en plus utilisées en vue d'identifier des maladies professionnelles. Avec la Haute école spécialisée de Suisse du nord-ouest, la Suva a développé un logiciel pour les appareils mobiles destiné à faciliter le diagnostic des cas d'asthme professionnel.



L'appli «peakflow logger» aide les patients asthmatiques à mesurer leur fonction pulmonaire. // Cyrill Kuster

Prévention tertiaire

Empêcher l'évolution ou la survenue de complications lorsque la maladie est déjà manifeste.

Eur Respir J 2011; 38: 804-811
DOI: 10.1183/09031936.00177510
Copyright©ERS 2011



Management of occupational asthma:
cessation or reduction of exposure?
A systematic review of available evidence

O. Vandenas*, H. Dressel#, D. Wilken¹, J. Jamart⁺, D. Heederik⁵, P. Maestrelli¹,
T. Sigsgaard**, P. Henneberger## and X. Baur¹

Conclusion:

«.... Une diminution de l'exposition ne peut pas être recommandée en routine comme alternative à l'absence complète d'exposition....»

Décision d'inaptitude

Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), art. 78

La SUVA peut décider **d'exclure d'un travail dangereux (inaptitude)** un travailleur auquel s'appliquent les prescriptions sur la prévention dans le domaine de la médecine du travail, **ou de l'autoriser à exécuter ce travail à certaines conditions (aptitude conditionnelle)**. L'employeur reçoit une copie de la décision. Si le travailleur est en mesure d'exécuter sans condition le travail considéré (aptitude), la SUVA l'en informe ainsi que l'employeur.

L'inaptitude ne peut être prononcée que si le travailleur est **sérieusement menacé** par la poursuite de l'activité exercée jusqu'alors. Elle peut être temporaire ou permanente. La décision doit attirer l'attention du travailleur sur les possibilités qu'il a d'être conseillé et indemnisé (art. 82, 83 et 86).



Prestations de l'AA en cas de DI

- **Indemnité journalière de transition** (4 mois au plus)
à condition que l'assuré soit apte au travail dans le cadre de la DI
- **Indemnité pour changement d'occupation** (4 ans au plus)
à condition que l'assuré soit apte au travail dans le cadre de la DI

Conditions spéciales

Mais: **pas** de prise en charge des frais de reclassement (= du ressort de l'AI)

Résumé

- L'asthme est une **maladie chronique fréquente** chez l'adulte qui peut être provoquée ou aggravée par le travail.
- Outre des **symptômes affectant les voies respiratoires**, les personnes touchées souffrent aussi souvent **d'autres affections** concomitantes qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution et peuvent exacerber les **conséquences socio-économiques**.

Résumé

- Il existe des **approches préventives efficaces** qui peuvent empêcher le déclenchement de l'asthme et avoir un effet positif sur l'évolution de la maladie. La Suva intervient activement à tous les niveaux de prévention: primaire, secondaire et tertiaire.
- En général, les travailleurs souffrant d'asthme professionnel sont tôt ou tard contraints de **quitter leur travail** s'il n'existe pas de produit de remplacement pour la substance déclenchante de l'asthme ou s'il est impossible de mettre en œuvre des mesures techniques efficaces.